

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2011-0785/PR/MDCB portant nomination des membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (C.N.D.H).

n° 2011-0785/PR/MDCB

Ministère

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENITENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication

25 octobre 2011

Numéro JO

n° 20 du 31/10/2011

Date du numéro

31 octobre 2011

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** la constitution du 15 septembre 1992, **VU** l'arrêté n°2008-446/PR/MJAP du 16 juillet 2008 portant membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), **VU** le décret n°2008-0103/PRE du 23 avril 2008 portant création de la Commission des Droits de l'Homme. **VU** le décret n°2011-066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

**VU** le décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du gouvernement et fixant leurs attributions Sur Proposition du Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires Chargé des Droits de l'Homme.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Sont nommés membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme les personnes dont les noms suivent : Avec voix délibérative 1) Au Titre des personnalités choisies pour leurs compétences en matière des droits de l'homme :-Mr ALI MOHAMED ABDOU : Président de la CNDH-Mr DJIBRIL OSMAN HOUFFANEH : Secrétaire Général de la CNDH. 2) Au Titre des Représentants des associations et organisations non gouvernementales :-Mme SAFIA ELMI : Vice-Présidente de la CNDH-Mr SOUGUEH AHMED ROBLEH 3) Au Titre des confédérations syndicales

- Mr ABDOU SIKIEH DIRIEH-Mr MOHAMED YOUSOUF 4) Au Titre des personnalités morales, religieuses et coutumières-Mr MOUSSA NOUH ISSA-Mr IBRAHIM IBAD IBRAHIM 5) Au Titre d'experts qualifiés dans le domaine de la médecine et de la communication.-Docteur MOHAMED MAHYOUB HATEM-Mr ADEL AHMED YOUSOUF 6) Au Titre de représentant du médiateur de la République de Djibouti.-Mme ZAHRA MOHAMED BOGOREH 7) Au Titre de Représentant du Barreau de Djibouti-Maitre Ali Abdi Ahmed 8) Au Titre de Représentant du Parlement-Mr HASSAN FARAH MIGUIL. Avec voix Consultative 9) Au Titre des Représentants du Ministère de la Justice chargé des Droits de l'Homme :-Mr ISSAM KALEL ABDALLAH-Mme SOUAD HOUSSEIN 10) Au Titre de Représentant du Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale :-Mme FOZIA DJAMA IDLEH 11) Au Titre de Représentant du Ministère de la Promotion de la Femme :-Mme HALO ABOUBAKER HOUMED 12) Au Titre de Représentant du Ministère des Affaires Etrangères

et de la Coopération :-Mme MARIE NATALIS 13)Au Titre de Représentant de la Santé Publique-Mademoiselle DEKA ABOUBAKER HADI 14)Au Titre de Représentant du Ministère de l'Education Nationale-Mr SAMATAR ANTOINE NATALIS 15)Au Titre de Représentant des Collectivités Territoriales-Mr DINI MOHAMED BOURHAN 16)Au Titre de Représentant du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports-Mr MOHAMED AHMED SALEM 17)Au Titre de Représentant du Ministère de la Communication-Mr MOHAMED KAMIL ALI

**Article 2**

Le présent arrêté prend effet à compter du 25 octobre 2011.

---

---

*P. Le Président de la République  
chef du GouvernementPour Ampliation ConformeLe Directeur de Cabinet du Président*

**FATHI AHMED CHAMSAN**